

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Charente Maritime

COMMUNE

SAINTE SOULLE

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet Parc Eolien C' AUBERTIÈRE  
sur les communes de SAINT-NEDARD-D'AUNAY  
et SAINTE SOULLE

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : \_\_\_\_\_

Il sera procédé du **lundi 29 août 2022 au mercredi 28 septembre 2022 inclus, soit durant 31 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien, PARC ÉOLIEN DE L'AUBERTIÈRE, comprenant quatre aérogénérateurs sur les communes de SAINT-MEDARD-D'AUNIS et SAINTE-SOULLE, déposée par la Société SAS EOLIENNES D'AUNIS 3.

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du 24 juin 2022 de

M. le Maire de : \_\_\_\_\_

M. le Préfet de : Charente - maritime

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M me Sylvie JANDONNEAU qualité \_\_\_\_\_

Membres titulaires : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 29 août 2022 au mercredi 28 septembre 2022 inclus

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie de Saint-Médard-d'Aunis

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de SAINTE-SOULLE

et Mairie de la zone d'approvisionnement voir note sur arrêté

## Registre d'enquête

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mme le Commissaire enquêteur Mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS

Allée de la Mairie 17220 SAINT-MEDARD-D'AUNIS

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Préfecture de Charente-maritime

Mairie de SAINT-MEDARD-D'AUNIS et à la Mairie de SAINTE-SOULLE

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Lundi 29 août 2022 de 09h00 à 12h30 \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

SAINTE-SOULLE : Lundi 29 août 2022 de 16h00 à 19h00 \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

SAINTE-SOULLE : Mercredi 7 septembre 2022 de 09h00 à 12h30 \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Mercredi 7 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Vendredi 23 septembre 2022 de 09h00 à 12h30 \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

SAINTE-SOULLE : Vendredi 23 septembre 2022 de 14h00 à 16h30 \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

SAINTE-SOULLE : Vendredi 28 septembre 2022 de 09h00 à 12h30 \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

SAINT-MEDARD-D'AUNIS : Vendredi 28 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

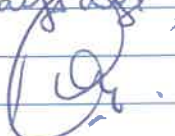
Merci de mentionner votre nom, votre adresse.  
Merci de signer (si vous mettez une observation).  
Merci de mettre la date -

PREMIÈRE JOURNÉE


Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_


le 29 août 2022.


Observations de M<sup>me</sup> et M. BOBET Jacques

① Le Pontreau Commune de Ste Soule  
Nous sommes opposés aux installations de ces éoliennes sur notre commune (vue, dégradation du paysage, nuisances de toutes sortes etc.)  


② Jean Pierre GALTIER  
Les Grandes Rivières

Je suis opposé à ce projet en raison de la proximité des habitations et parce que ce projet a été rejeté en réunion publique et par le conseil municipal.  


③ Nous sommes opposés à ce projet pour les nuisances sonores et visuelles. Pas de bénéfices sur du long terme: pourcentage faible dans la facture électrique, le recyclage des matériaux pas au point.  
Silles et Patricia Rousseau  
St Pierre / Ste Soule 

④ Nous nous opposons à ce projet éolien pour des raisons de nuisances sonores, visuelles et en lien avec l'environnement. De plus, il semble que les allemands aient raison concernant les éoliennes le rapport coût-nuisances/bénéfice étant déséquilibré.  
A et T. Delavant  Ste Soule (Ornavagne)

(1) Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

⑤ Nous sommes opposés à ce projet d'éoliennes pour des raisons d'acoustique, de nuisances sonores et visuelles, de faible rentabilité et surtout pour le coût financier dont les dettes annuelles sont dues au Belgique et au Luxembourg. Qui est des propriétaires photo voltaïques et du nucléaire?  
Trudy GORE (St Goux / St Eulhe)

07/09/22

⑥ Nous sommes résolument opposés à ce projet d'implantation de nouvelles éoliennes sur le secteur. Elles entraînent des nuisances sonores, des dégradations sur l'environnement (la faune et la flore). Il y a plus d'inconvénients que d'avantages. Ensuite viendra le problème du recyclage des éoliennes.  
Christophe et Nathalie TURPIN. Les grandes Rivières.

~~Christophe Turpin~~  
Christophe Turpin

le 7/09/22

⑦ Nous sommes totalement opposés à ces implantations d'éolienne qui enclaveront des communes dynamiques. Les nuisances sonores et visuelles auront un impact conséquent sur notre santé et notre qualité de vie. Au vu du faible rendement des éoliennes et leurs impacts environnementaux (construction, recyclage, béton pour le socle...) pourquoi faire ce projet?  
Mr et Mme Bouchard, 30 rue des marronniers St Goux

⑧ Nous sommes contre l'implantation de éoliennes aussi près des habitations. Beaucoup trop de nuisances.  
Mr et Mme Boyje Jean Marie Boyje

9

M. et Mme Henri BONNET  
13, rue de l'Aunis  
17220 STE-SOULLE  
TEL. 05 46 37 00 29  
Fax 05 46 37 01 30

Il a fallu la guerre en Ukraine et les restrictions cruelles pour enfin connaître l'état délabré de notre production d'énergie; alors qu'il y a quelques années nous vendions de l'énergie dite "propre" à l'Allemagne aujourd'hui nous dépendons de l'énergie produite par des centrales à charbon dans ce pays; en outre ce sont actuellement des centrales de condensation transférant du charbon qui alimentent les centrales que nous allons remettre en route.

Il nous faut donc créer de l'énergie.

Par ailleurs Emmanuel Macron lui-même a reconnu que son programme d'énergie environnementale et durable de son premier quinquennat (de production hydraulique, solaire, par méthaniseur, éolien...) n'avait été réalisé qu'à 30%.

L'on sait par expérience que les centrales nucléaires demandent un certain nombre d'années pour être construites. Ici, on est en présence d'un parc éolien prévu selon les réglementations en vigueur, suffisamment loin des habitations qui respectent la législation actuelle. De plus l'éolienne de la commune de St Soule n'est pas du tout jointe.

Avec les autres parcs prévus dans l'Aunis, Eolise pourrait produire l'équivalent de la consommation électrique de 43.000 foyers.

Certains invoquent l'aspect touristique pour s'y opposer mais quelle différence entre une éolienne et un pylône de ligne à très haute tension? Cela voudrait dire qu'aujourd'hui on ne pourrait plus installer l'électricité... mais se rassembler tous les matins au rasoir électrique...

Lors de la construction de la voie ferrée La Rochelle Paris la gare d'Aigrefeuille a été refusée par les habitants de la commune du Thou; mais André Dudin, ancien Secrétaire d'état y a fait arrêter les Express tant qu'il était maire d'Aigrefeuille.

Le Château d'eau de St Soule, avec ses nombreuses antennes proche des habitations n'est pas plus harmonieux dans le paysage. De plus Eolise propose un tarif réduit de l'électricité pour les habitants situés à proximité comme cela se pratique autour des centrales nucléaires.

Et n'oublions pas que pour compenser l'énergie obtenue par une éolienne, il faut installer de 4 à 6 ha de panneaux

Solaires (selon la puissance de l'éolienne)

Toutefois toutes les positions le projet doit être réalisable et j'y suis très favorable.

A S<sup>te</sup> Soule le 22 septembre 2022

Henri Bonnot - 13 rue de l'Annie  
17220 S<sup>te</sup> Soule

P.S. Aujourd'hui nous apprécions de voir des moulins à vent faire leur affaire.

En 1803 il existait 1755 moulins à vent en Charente Maritime dont 7 sur la commune de S<sup>te</sup> Soule et 8 sur la commune de S<sup>te</sup> Médard d'Annie.

*Henri Bonnot*

23/09/22 Nous nous opposons à ce projet - Pour nous, c'est une pollution visuelle sonore en plus de n'être pas si écologique - Sans vent, l'électricité prend le relais. Coute le béton utilisé. La crainte de se promener à proximité.

*Jérémy*

Vendredi 28 septembre 2022

Je suis opposé au projet de parc éolien L'ambertien. Les énergies renouvelables ne permettant pas de maintenir le niveau de production nécessaire au maintien de notre style de vie. Il est nécessaire de changer notre style de vie et réduire nos dépenses énergétiques.

Je préfère que l'état investisse dans le nucléaire. L'éolien est trop perturbateur au niveau proximité environnementale.

Par ailleurs il est tout simplement impensable que le projet soit porté par des sociétés basées en Belgique ou au Luxembourg qui ne paieront pas d'impôts en France.

Je ne veux pas de projet purement financier pour le développement de ma région.

André Moreaux -  
Sainte Soule

*André Moreaux*

28/09/2022

(12) Nous sommes opposés aux projets Eoliens sur notre commune de St Soule / St Nedard pour une nuisance sonore et visuel (ce qui n'est pas gênant pour nous l'est pour les habitants de Touquet !!!)  
Est-ce que l'aspect financier est à la hauteur des résultats.

Michel / Jacqueline Schepers

(13) 28/09/2022.

De femme et moi-même sommes déterminés contre la construction des éoliennes sur Sainte-Suzanne.

Pour nous il y a trop d'injustices matérielles sur le bien-être des personnes et sur la nature en général. Dans mes souvenirs contre ce projet.

M<sup>lle</sup>. CHALARD

(14) 28/09/2022.

Je me demande dans quelle mesure et par quel moyen technique la vente de l'électricité en "circuit court" est possible. Et, de facto, qui en bénéficiera et dans quel rayon au alentours du parc?



(15) habitant au Pontreau avec une maison où j'étais où est ma chambre, je suis face à tous les éoliennes côté Saint Nedard et de Sainte Soule. Je suis très insatisfaite pour le bruit et le "clignotement" de ces éoliennes qui vont clignoter en raison de la zone d'aviation - le paysage va être dégradé et la qualité de vie profondément. Que j'aille

vers la Rochelle, je los Trouvasses vers Font  
Seulle ou Saint Nédard, vive oée miliee  
des que je metz jemie dans la region pour  
ete ou ~~de~~ on pouont profiter de la  
ville de la Rochelle qui est tres animée etc.  
comme hier.

Cette me Priout Reusse  
10 ch de tout sent 17220 St Nédard  
à Aumur

14  
le 28/09/2022

Habitante de Ste Seulle sur la route de St Caux, je suis opposée  
à ce projet éolien - Pas certaine que les bénéfices apportés par ces  
installations soient suffisants au vu du désagrement visuel et sonore.  
N'y aurait-il pas d'autres territoires plus isolés ?

K. LE POURHUIS La Barthe





Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), DANJONNEAU Sylvie déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs,  
du 29 août 2022 au 28 septembre 2022  
de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ et  
de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

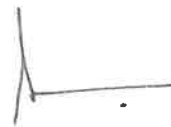
Les observations ont été consignées au registre

par 16 personnes (pages n° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

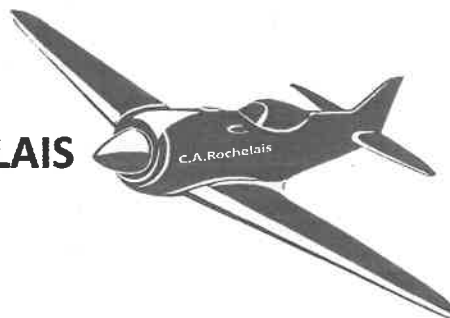
En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites  
qui sont annexées au présent registre :

- 1 lettre en date du 20 septembre 2022 de M Club d'Émancipation Rochelais "Les Fées Scléranais"
- 2 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_
- 3 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_
- 4 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_
- 5 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_
- 6 lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

signature



**CLUB AEROMODELISTE ROCHELAIS**  
Les Ailes Solinoises



Club Aéromodéliste Rochelais  
Mairie de Sainte-Soulle  
39 Rue de l'Aunis  
17220 Sainte-Soulle

Le 20 septembre 2022

Madame la Commissaire Enquêtrice

Objet : Projet d'Eoliennes à Sainte Soulle.

Madame,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Sainte Soulle, nous vous adressons ce courrier pour vous signifier notre opposition à ce projet.

Nous avons eu, il y a quelques mois, une réunion sur notre terrain situé aux Grandes Pichardières, réunion à laquelle participaient des représentants du maître d'œuvre, de la Fédération Française d'Aéromodélisme (Mr Quesnel et Madame Venec). Nous avons obtenu la modification du projet avec l'implantation à 600 m (au lieu de 400) de l'éolienne la plus proche de notre terrain. Si nous étions d'accord sur ce paramètre, nous n'avons pas pour autant tous les éléments de réflexion que nous avons aujourd'hui.

En effet, en observant des installations existantes, force est de constater que, même à 600m du terrain, la présence de ces mâts et le mouvement des pales constitue une gêne visuelle nuisible à la concentration nécessaire au pilotage de nos modèles. D'autant plus que notre terrain est désormais fréquenté par des pilotes compétiteurs de niveau international (planeur et voltige) qui apprécient (comme tous nos adhérents) un terrain dégagé de tout obstacle.

Par ailleurs, selon l'orientation du vent, nous aurions à subir des perturbations aérologiques contraignantes ainsi que des nuisances sonores, voire également des perturbations radioélectriques de nos radiocommandes, ce qui représente un réel danger, même si Eolise nous a affirmé le contraire.

Enfin nous ne souhaitons pas voir notre terrain, dont notre Club est propriétaire, dévalorisé par la présence d'éoliennes comme le seront les maisons d'habitation riveraines dont nous sommes solidaires, ce qui nous choque d'autant plus, en tant que citoyens, que le financement du projet relève de fonds off-shore.

Nous vous remercions de prendre bonne note de notre opposition au projet.

Sincères salutations.  
Pour le bureau : Jean Noël SCHMID

Jean Noel SCHMID  
06 10 68 32 38

Jnschmid91 @wanadoo.fr